

ALERTE BLOC NE RESTEZ PAS ISOLES !

SUD a fait de nouveau une alerte sur vos problèmes de santé au sein du bloc opératoire.

SUD Santé a pris note de votre réponse concernant l'alerte que les membres du CLHSCT ont faite au niveau du bloc opératoire. Nous vous avons alertés sur différents symptômes décrits par plusieurs professionnels travaillant dans ce service.

Le simple contrôle des respirateurs par le biomédical ne nous paraît pas suffisant et nous nous interrogeons d'ailleurs puisque votre phrase « *l'essentiel des respirateurs répondent aux conditions normales d'utilisation* » nous fait craindre qu'il n'en soit pas de même pour les quelques autres.

SUD Santé demande à nouveau une enquête concernant l'ensemble des symptômes décrits qui existent depuis plusieurs années et qui continuent toujours. Les problèmes au sein du bloc opératoire de l'hôpital Henri Mondor ne sont pas finalisés. Qu'en est-il de l'absence de polluants chimiques, de contamination microbienne ? A-t-on examiné les circuits de ventilation, mesuré les pressions et les débits d'air ?... et engagé toute autre mesure permettant d'expliquer la ou les problématiques de santé des agents ?

Le nombre élevé d'agents touchés depuis plusieurs mois par des pertes d'audition, acouphènes, vertiges ... corrélé aux différents cas déjà avérés dans les années passées, devrait faire envisager par ailleurs une enquête épidémiologique.

C'est pourquoi SUD Santé vous demande d'informer par courrier individuel l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux qui travaillent au sein du bloc afin de permettre un recensement efficace et une orientation éventuelle vers la médecine du travail. En effet, suite à la 1^{ère} alerte, certains agents se sont signalés mais d'autres restent non informés de cette alerte et pourtant touchés.

Merci de prendre en compte cette nouvelle alerte.

Vous avez des symptômes tels que acouphènes, baisses d'audition, vertiges, rhinites, otites, sinusites, céphalées, « sensations d'ivresse » ... qui sont survenus après plusieurs mois, voire années de travail au sein du bloc opératoire.

Ne restez pas isolés car vous n'êtes pas seuls dans ce cas ! Faites-vous connaître en allant prendre RDV à la médecine du travail et voir comment vous pouvez gérer ce problème et surtout que cela soit notifié dans votre dossier médical.

N'hésitez pas à consulter SUD Santé pour tout renseignement concernant cette alerte et les démarches à effectuer.

LE TRAVAIL NE DOIT PAS NOUS DEMOLIR LA SANTE

SUD santé Henri Mondor

CHU Henri MONDOR - 51, avenue du M^{al} de Lattre de Tassigny - 94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01 49 81 22 89 / DECT 36 432 / Courriel : sud-sante.hmn@aphp.fr / Site : www.sudmondor.org
Membre de l'Union syndicale Solidaires